

Hygiène du milieu

MATIÈRES RÉSIDUELLES

CUEILLETTE DES ORDURES - BACS ROULANTS

Tout immeuble doit être muni de bacs appropriés et conformes aux différents types de cueillette et *il est de la responsabilité des propriétaires d'immeubles, résidentiels et non résidentiels, d'acquérir ces bacs (ordures ménagères).*

Tous les bacs acquis sont la propriété de l'acquéreur et sont non assignés aux numéros civiques de la Municipalité.

Pour les services résidentiels, afin de s'assurer du bon fonctionnement de la collecte, les bacs roulants doivent respecter minimalement les caractéristiques suivantes :

- Capacité de 360 litres
- Bac pour les ordures domestiques de couleur noire ou verte

CUEILLETTE DES ORDURES - par Solutions Environnementales 360 Ltée

Pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, la cueillette des ordures est faite le jeudi, à toutes les deux semaines, du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois d'avril. Pour les mois mai à septembre, la cueillette est effectuée tous les jeudis.

CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - par Matrec, une division de GFL

NOUVELLES HABITUDES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2025...

La récupération simplifiée est arrivée!

Désormais, **tous les contenants, emballages et imprimés**, peu importe leurs numéros ou la matière, vont dans le bac de récupération.

Sous le principe de responsabilité élargie des producteurs, RECYC-QUÉBEC a désigné Éco Entreprises Québec (ÉEQ) comme organisme pour opérer le système de collecte sélective. *Suivez leur page à <https://bacimpact.ca/> pour en savoir plus sur votre bac de récupération.*

Un doute? Pour bien trier vos matières, téléchargez l'application mobile **Ça va où?** *L'application, offerte en français et en anglais, est disponible sur Google play et App Store.*

Pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, les matières recyclables sont cueillies le vendredi à toutes les deux semaines.

SITE DES MATÉRIAUX SECS

Durant la période des mois de mai à octobre, le site est ouvert les samedis de 8 h à 12 h.

Seuls les résidus de construction sont acceptés.

Note : Les pneus usagés (sans les jantes), les électroménagers usagés (réfrigérateur, cuisinière, laveuse et sècheuse) et les chauffe-eaux sont récupérés par le Garage Éric Grenier **(veuillez vous adresser à M. Éric Grenier au garage avant de déposer vos articles usagés).**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Au cours de mai (*une journée spécifique*), la municipalité offre aux citoyens un service spécial de collecte des encombrants.

Les encombrants (gros rebuts) sont les articles non recyclables volumineux ou lourds et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière des ordures, tel que :

- matelas, sommiers
- divans, fauteuils, chaises
- meubles en bois et mélamine
- jouets ou autres gros éléments en plastique (qui ne peuvent pas rentrer dans un bac 360 litres)
- métaux
- vélos
- électroménagers
- chauffe-eau (vide)

*_**